



Bulletin

hebdomadaire canadien

Vol. 27, N° 37

13 septembre 1972

LE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Devant les représentants de 60 pays réunis pour la Conférence internationale de l'Action sociale, le directeur général du Conseil canadien de Développement social, M. Reuben C. Baetz, a récemment déclaré que dans l'avenir, les programmes de sécurité sociale seront davantage financés par l'imposition générale et relativement moins par les contributions aux assurances sociales. "A mesure qu'on s'éloigne petit à petit du principe de l'assurance liée aux salaires et que les taux de prestations tendent à l'uniformisation, la différence entre une prime d'assurance et un impôt rétrécit de plus en plus", selon l'expert canadien qui est également vice-président du Conseil international de l'Action sociale, responsable de la Conférence. "Je crois que cet état de choses conduira inévitablement et inexorablement vers un plus large financement des régimes de sécurité sociale à même le revenu général provenant des

impôts. Et comme on accordera des prestations calculées d'après un taux uniforme, cela, a-t-il dit, signifie qu'en d'autres termes, on accordera un revenu annuel garanti à l'ensemble d'une population."

D'après M. Baetz, cette tendance devrait éliminer une partie des "innombrables formalités administratives et la multiplication incroyable des divers régimes, par fragmentation, que nous avons connue au cours des dernières décennies". A son avis, les régimes d'assurance liés aux salaires seront assumés par des organismes para-gouvernementaux ou privés, et encouragés par les autorités grâce à des mesures telles que l'exemption fiscale à l'égard des contributions personnelles.

La Conférence internationale de l'Action sociale constitue une sorte de forum mondial pour les personnes qui oeuvrent dans les domaines de la santé, du bien-être et de l'éducation, et elle tient lieu de porte-parole de l'action sociale sur les questions sociales de portée internationale.

Toujours selon M. Baetz, le revenu annuel garanti et suffisant, pour tous, continuera de figurer comme objectif d'un nombre croissant de nations. Mais on l'atteindra davantage par le moyen de l'emploi que par l'amplification croissante des mesures de maintien du revenu.

"Quelles que soient les attitudes morales à l'égard du travail, on ne peut atteindre l'emploi garanti qu'en réduisant le nombre d'heures-homme par des mécanismes raffinés et socialement acceptables, entre autres: l'entrée plus tardive des jeunes dans l'effectif de la main-d'oeuvre, la retraite hâtive obligatoire, la semaine de travail raccourcie, et une foule d'autres mesures relevant de décisions personnelles ou gouvernementales."

"La formation, le recyclage, la relocalisation des travailleurs déplacés par les innovations technologiques augmenteront, mais ne seront pas à elles seules suffisantes. On en a la preuve dans le fait qu'à l'heure actuelle, bien des pays industrialisés sont obligés de faire du galop sur place."

SOMMAIRE

| | |
|--|---|
| Le financement de la sécurité sociale | 1 |
| Mission d'étude en URSS sur la lutte contre la pollution | 2 |
| Le rôle de la recherche dans l'industrie ... | 2 |
| La sécurité au travail: nouveaux règlements | 3 |
| Subvention au PNUD | 3 |
| Un Centre d'études asiatiques en C.-B. | 4 |
| Un office national de commercialisation des oeufs | 4 |
| Pour accélérer le transport du blé | 4 |
| Montréal attire les visiteurs | 5 |
| Formation des infirmières cliniciennes | 5 |
| La datation approche | 6 |
| Population selon l'état matrimonial | 6 |

M. Baetz estime que la rapidité du progrès technologique pose le défi suivant au développement social des dix prochaines années: comment assurer aux individus un revenu convenable et un niveau de vie satisfaisant.

Faisant allusion à certains programmes canadiens novateurs, entre autres: Perspectives-Jeunesse et Initiatives locales, M. Baetz a résumé, pour les congressistes, les questions et hypothèses qu'il en tire: "Est-ce un effort désespéré et de dernier recours pour accorder 'du pain et des jeux' entrepris par un pays dont les programmes et la politique de la jeunesse sont insuffisants, ou est-ce un signe des temps à venir pour tous les pays industrialisés?"

MISSION D'ÉTUDE EN URSS SUR LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION

Une délégation canadienne composée de cinq membres représentant le Gouvernement et l'industrie du Canada s'est rendue le mois dernier en URSS, afin d'y étudier les méthodes antipollution utilisées par les industries fondées sur la forêt.

Organisme chargé de la coordination de la visite, Environnement Canada a annoncé que la mission d'étude sur la lutte contre la pollution a duré environ deux semaines, pendant lesquelles diverses fabriques de pâtes et papiers ont été visitées.

A son programme, la délégation comptait une visite à l'Institut de recherche scientifique d'URSS, à Leningrad, des circuits de visites de fabriques de pâtes, à Kotlas et au lac Baïkal, ainsi qu'une visite à l'Institut de Sibérie chargé des travaux de conception des fabriques de pâtes et papiers, à Irkoutsk. La délégation a terminé son voyage à Moscou par des entretiens avec des représentants du ministère soviétique chargé de l'industrie des pâtes et papiers.

La tournée a été organisée par le groupe d'étude international des industries fondées sur la forêt, groupe qui a été formé sous les auspices de la Commission mixte canado-soviétique sur la coopération dans l'application industrielle de la science et de la technologie.

LE RÔLE DE LA RECHERCHE DANS L'INDUSTRIE

Le ministre d'État aux Sciences et à la Technologie, M. Alastair Gillespie, a invité l'industrie à affermir l'économie canadienne et à créer des emplois par la recherche dans des domaines nouveaux et par le développement orienté vers le marché.

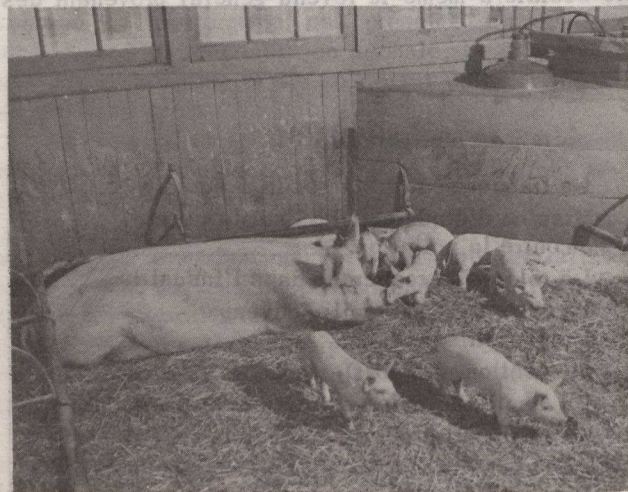
En vertu de la nouvelle politique de recours à l'entreprise privée adoptée par le Gouvernement fédéral et dont M. Gillespie a révélé les détails pour la première fois, l'industrie sera chargée d'exécuter une part toujours plus grande de la recherche et du

développement qui incombe au Gouvernement. Cette politique a pour but de s'assurer que les résultats de la recherche et du développement se traduisent par une capacité accrue de l'industrie canadienne.

Toutefois, a fait remarquer M. Gillespie, le Gouvernement maintiendra sa propre compétence dans le domaine scientifique et les installations de recherche et développement des divers ministères et organismes continueront de jouer un rôle de premier plan.

"Le Gouvernement mise sur le fait que le secteur privé, étant en contact plus étroit avec le consommateur et connaissant bien ses besoins, produira des "dérivés" techniquement plus perfectionnés permettant de renforcer la capacité industrielle du Canada et, par la même occasion, sa position concurrentielle. Le principal facteur de la croissance économique est le perfectionnement technique et, la Recherche et le développement constituent la pierre angulaire de ce dernier."

Le ministre a comparé la décision du Gouvernement à une "ligne de partage des eaux". Il s'agit d'une orientation fondamentale de la politique gouvernementale et d'une autre preuve de la confiance dont témoigne le Gouvernement face à la capacité du secteur privé qui peut offrir des produits, des méthodes de traitement et des services nouveaux, si la conjoncture est favorable. On s'attend à ce que l'accent mis sur ce genre de recherche et développement au niveau de l'industrie crée de nouveaux emplois pour les Canadiens. Grâce à cette politique, l'industrie pourra sans aucun doute envisager la production de nouveaux biens et services qu'elle n'aurait peut-être pas considérée autrement.



Un producteur de porcs qui achète un animal de reproduction non éprouvé joue à "pile ou face". Cet aléa peut être évité par l'achat d'un animal qui a prouvé sa valeur au Contrôle d'aptitudes. Le programme national de Contrôle d'aptitudes relève de la Division des bestiaux du ministère de l'Agriculture du Canada.

LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL: NOUVEAUX RÈGLEMENTS

Le ministère du Travail du Canada a entrepris de publier une série complète de nouveaux règlements se rapportant à la prévention des accidents.

Un Bulletin de la sécurité, publié par la Direction de la prévention des accidents et de l'indemnisation, et intitulé "Règlements canadiens sur la sécurité et l'hygiène du travail", offre une liste des nouveaux règlements ainsi qu'une brève description de chacun.

Le directeur de la Direction, M. J.H. Currie, présente cette publication au lecteur comme suit:

"Si votre genre d'ouvrage, d'entreprise, ou d'affaires relève de l'autorité fédérale et se trouve visé par la Partie IV du Code canadien du travail (Sécurité du personnel), la présente brochure s'adresse à vous directement; elle traite des nouveaux règlements du Canada sur la sécurité du travail. On recommande fortement aux employeurs relevant de l'autorité fédérale, ainsi qu'à leurs employés, d'étudier les règlements, non seulement parce qu'ils ont force de loi mais, ce qui est plus important encore, parce qu'ils peuvent contribuer dans une large mesure à réduire le nombre considérable d'accidents qui se produisent actuellement dans les lieux de travail. Ces règlements vous serviront de base solide dans tous ce que vous entreprendrez pour atteindre un niveau satisfaisant de sécurité dans votre emploi."

Les règlements canadiens sur la sécurité et l'hygiène du travail visent tous les aspects de la sécurité et de l'hygiène du travail notamment les dispositifs de protection sur les machines, les enquêtes et les rapports sur les accidents, les substances dangereuses, la manutention des maté-

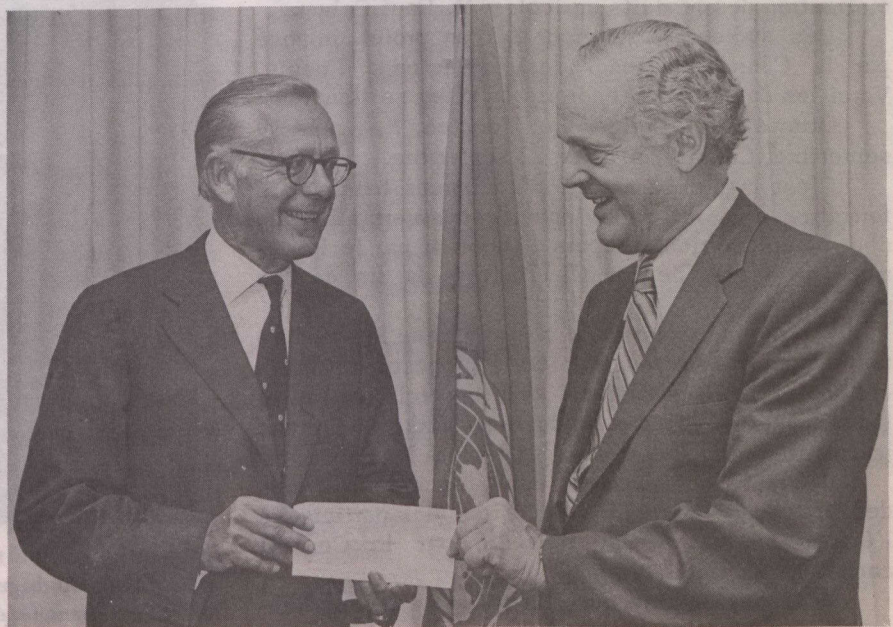
riaux, les mesures d'hygiène, la lutte contre le bruit, l'éclairage, l'équipement de protection individuelle, les premiers soins, les outils à main, la sécurité dans la construction, les charpentes provisoires, la protection contre l'incendie, les appareils de levage, la protection contre les dangers de l'électricité, et les chaudières et récipients sous pression. Ils sont fondés sur de saines pratiques de sécurité du travail et ont été mis au point en collaboration avec les syndicats et le patronat.

La série de règlements généraux sur la sécurité et l'hygiène du travail mentionnée ci-dessus est établie en application de la Partie IV du Code canadien du travail (Sécurité du personnel). Ces règlements assurent l'application des principes de la loi, dans la pratique, en fixant un niveau acceptable de sécurité et d'hygiène du travail applicable aux lieux de travail qui relèvent de l'autorité fédérale. Vu que ces règlements s'ajoutent à d'autres lois du Parlement, ils ne s'appliquent pas à l'exploitation des trains, des aéronefs et des navires, secteur assujéti à d'autres lois fédérales.

D'une façon générale, les activités qui relèvent de l'autorité fédérale comprennent les entreprises interprovinciales et internationales de chemins de fer, transport routier, téléphone, télégraphe et câble, pipe-lines, canaux traversiers, tunnels et ponts, transport maritime et services rattachés au transport maritime, ainsi que la radiodiffusion et la télévision, y compris la câblodiffusion; le transport aérien et les aéroports; les banques; les élévateurs à grain; les moulins à farine et à provende, les entrepôts à provende et les usines de nettoyage des graines de semence; certaines sociétés de la Couronne.

SUBVENTION AU PNUD

Lors d'une brève cérémonie à New York, le mois dernier, le nouvel ambassadeur du Canada aux Nations Unies, M. Saul Rae (à gauche), a présenté à l'administrateur adjoint du Programme des Nations Unies pour le développement, M. Myer Cohen, un chèque de 12 millions de dollars, montant qui constituait le dernier versement de l'engagement de 18 millions de dollars du Gouvernement envers le PNUD, institution centrale chargée de coordonner et de financer les programmes de développement socio-économique dans les pays en voie de développement. Avec un programme de 4 milliards de dollars, le PNUD tente d'aider ces pays à obtenir des capitaux et les moyens techniques nécessaires pour promouvoir une utilisation rationnelle de leurs ressources humaines et de leurs richesses naturelles.



UN CENTRE D'ÉTUDES ASIATIQUES EN C.-B.

Lors d'une récente visite à Vancouver, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé que le Gouvernement du Canada accordera à l'Université de la Colombie-Britannique une subvention en espèces qui l'aidera à payer les frais d'établissement d'un Centre d'études asiatiques sur le campus. La Fondation de l'Exposition universelle du Japon a accepté d'offrir au Centre le pavillon Sanyo d'Expo 70; une somme considérable de \$700,000 provenant de sources japonaises a également été promise pour la construction du Centre. M. Sharp a déclaré que le Gouvernement canadien était disposé à se joindre au Gouvernement de la Colombie-Britannique et à d'éventuels donateurs privés pour assumer les frais de base. L'apport du Gouvernement fédéral serait proportionnel à celui du Gouvernement de la Colombie-Britannique, jusqu'à concurrence de \$400,000.

M. Sharp a noté, qu'en facilitant l'étude des langues et des civilisations de l'Asie de l'Est, un tel centre contribuerait beaucoup à l'extension et au renforcement de bonnes relations, et, en particulier, à l'encouragement des échanges culturels et commerciaux entre le Canada et les pays du Pacifique, surtout le Japon et la Chine. Il a exprimé sa reconnaissance à la Fondation de l'Exposition universelle du Japon et à la Fédération de l'Organisation économique du Japon ainsi qu'à tous les autres participants pour leur générosité et leur aide en vue de l'établissement de ce Centre.

UN OFFICE NATIONAL DE COMMERCIALISATION DES OEUFS

Des audiences publiques auront lieu dans tout le Canada en septembre sur l'à-propos de former un office national de commercialisation des oeufs, a annoncé le président du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, M. Paul Babey.

Les audiences porteront sur un projet proposé par le Conseil national des producteurs d'oeufs. Voici les dates et les endroits où elles se tiendront:

Ottawa, le 14 septembre; Moncton, N.-B., le 19 septembre; Calgary, Alb., le 22 septembre.

C'est la première série d'audiences touchant la formation d'un office national de commercialisation d'un produit agricole depuis l'adoption par le Parlement du projet de loi C-176 vers la fin de l'an dernier.

"Il nous fait plaisir de constater que les producteurs d'oeufs sont les premiers à proposer l'établissement d'un office national de commercialisation et il est à prévoir que des producteurs d'autres denrées imiteront bientôt leur geste," a déclaré M. Babey.

Il existe actuellement dans les dix provinces des offices de vente des oeufs qui ont participé à l'élaboration du projet présenté par le Conseil canadien des producteurs.

M. Babey précise que "la tenue de ces audiences a un double but: D'abord, nous voulons examiner

l'à-propos de former un office national pour régler la commercialisation des oeufs; notre deuxième objectif est d'étudier de près le projet de commercialisation proposé par le Conseil canadien des producteurs d'oeufs."

POUR ACCÉLÉRER LE TRANSPORT DU BLÉ

Le ministre responsable de la Commission canadienne du blé, M. Otto Lang, a annoncé l'octroi de trois contrats pour la construction de 2,000 wagons-tombereaux couverts destinés au transport du grain. La *National Steel Car Company* d'Hamilton, Ontario, construira 800 de ces wagons; *Marine Industries* de Sorel, Québec, 500 et *Hawker Siddeley* de Trenton, Nouvelle-Écosse, 700. La décision du Gouvernement fédéral d'acheter des wagons-tombereaux avait été annoncée plus tôt cette année par le premier ministre Trudeau.

Les nouveaux wagons auront une capacité de 4,550 pieds cubes, une longueur de 59 pieds, un poids de 61,000 livres supportant une charge maximum de 202,000 livres. Ils pourront transporter 100 tonnes de blé, environ 3,000 boisseaux, comparativement aux 60 tonnes ou 2,000 boisseaux que contiennent les fourgons traditionnels en service présentement.

"Comme ces wagons se chargent par le haut et se déchargent par le dessous, selon le principe de la pesanteur, ils sont beaucoup plus efficaces que les fourgons, a déclaré M. Lang. La rotation des wagons devient beaucoup plus rapide et par conséquent ils peuvent faire plus de voyages en un an. En service normal, la flotte de 2,000 wagons pourra transporter environ 150 millions de boisseaux par an."

Les premiers wagons entreront en service tôt à l'automne et les derniers seront livrés vers la mi-mars.



Un des 2,000 wagons-tombereaux commandés par le Gouvernement fédéral, et pouvant transporter environ 3,000 boisseaux de blé.

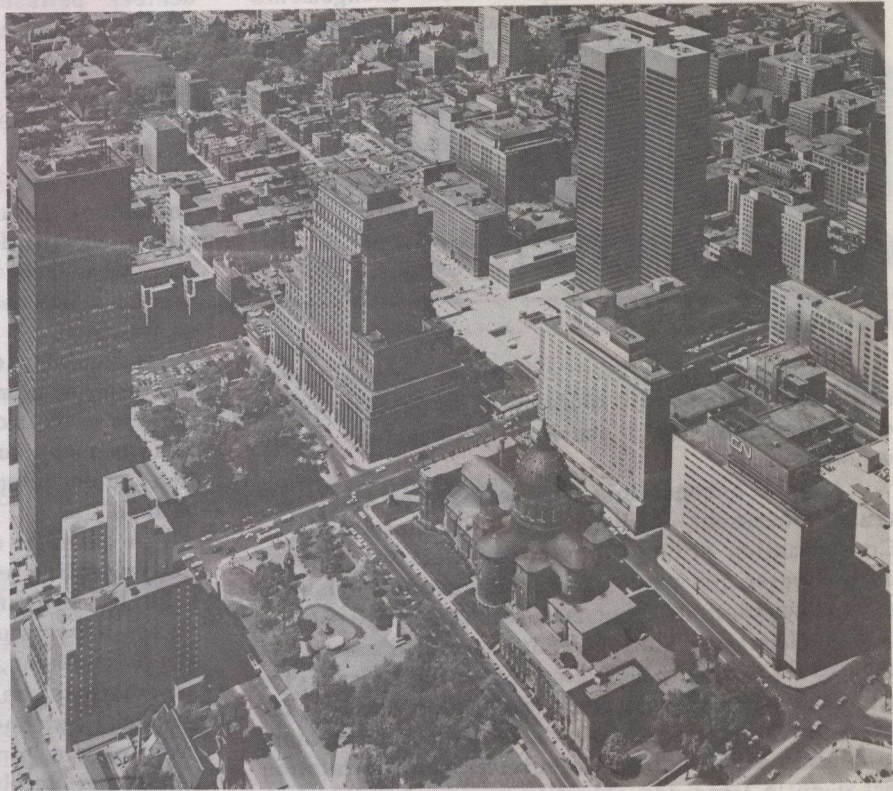
MONTREAL ATTIRE LES VISITEURS

Le Bureau des visiteurs et des congrès de Montréal rapporte que cette ville était plus riche de 14 millions de dollars à la fin de l'an dernier, parce que le nombre de visiteurs a été de huit pour cent plus élevé que l'année précédente.

Les 255 congrès de l'an dernier ont attiré à eux seuls 105,000 visiteurs. Il y avait eu ralentissement durant les années qui ont immédiatement suivi l'Expo 67, puis il y eut un regain d'activité touristique à partir de 1970, alors qu'on enregistra 97,000 visiteurs et 246 congrès.

Il y a déjà 353 congrès d'inscrits pour aussi longtemps à l'avance que 1980. Les prévisions indiquent déjà un chiffre d'affaires supplémentaire de 44 millions de dollars.

Parmi les congrès importants qui se tiendront à Montréal le Bureau des congrès et des visiteurs signale celui des 500 délégués de la Société mondiale de gastronomie en 1972 et aussi celui des 4,000 délégués du congrès de la Société américaine des agences de voyage qui doit avoir lieu en octobre 1974.



FORMATION DES INFIRMIERES CLINIENNES

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. John Munro, a rendu public le rapport de la Commission Boudreau, dans lequel on insiste sur la nécessité d'exploiter les réformes qui s'opèrent déjà au sein des systèmes canadiens des services de soins et des professions sanitaires, plutôt que de créer une catégorie entièrement nouvelle de travailleurs ou de professeurs.

La Commission, formée de six membres et sous la présidence du professeur Thomas Boudreau, Directeur de la Section de médecine sociale de l'université de Sherbrooke (Québec), a été mise sur pied en décembre 1971. La Commission avait pour objet d'étudier le rôle des infirmières cliniciennes au sein des services sanitaires canadiens, et de fournir des lignes directrices pour l'établissement de programmes de formation qui permettraient aux infirmières d'acquérir les aptitudes et les connaissances nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. Le rapport fait ressortir deux points fondamentaux:

1. Une modification graduelle du système de soins. On considère le concept de l'infirmière clinicienne comme étant "fondamentalement lié à celui de l'équipe multidisciplinaire". Dans ce concept d'équipe, on reconnaît que la contribution qu'apporte chacune des professions sanitaires dans la dispensation de soins est unique en son genre et que c'est

seulement grâce aux efforts conjugués de tous les membres de cette équipe que le but d'un système complet de dispensation de soins sera atteint. "L'équipe multidisciplinaire, souligne le rapport, est considérée comme une innovation dans le domaine de l'organisation, innovation qui convient très bien à la production de tels soins".

2. Une adaptation progressive du système d'enseignement requis pour l'exercice des professions de la santé. Les établissements d'enseignement qui forment des cliniciennes doivent répondre aux besoins de la société. Les membres de la Commission soulignent ensuite qu'une évaluation de ces besoins en fonction de services sanitaires essentiels, fait ressortir des lacunes que le travail des infirmières cliniciennes dans ce secteur pourrait avantageusement compenser.

La Commission fait douze recommandations en faveur de la présence d'infirmières cliniciennes au sein d'une équipe multidisciplinaire. En voici quelques-unes:

- a) La formation d'infirmières cliniciennes devrait être considérée comme une priorité majeure pour répondre aux besoins des Canadiens en soins essentiels.
- b) La préparation de base des infirmières cliniciennes, tant au niveau secondaire qu'universitaire, devrait être modifiée de façon à refléter la notion élargie des soins infirmiers.

- c) Puisque l'acceptation générale du rôle des infirmières cliniciennes dépend des changements d'attitude qui surviennent dans les professions sanitaires déjà existantes, l'évolution devrait se faire graduellement.
- d) Les Gouvernements fédéral et provinciaux devraient prendre les mesures financières et administratives requises pour encourager fortement la mise sur pied de centres de santé basés sur la notion d'équipe multidisciplinaire.

LA DATATION APPROCHE

Fabricants et épiciers canadiens ont été prévenus qu'il serait bientôt obligatoire de dater de façon compréhensible les denrées périssables qu'ils vendent.

Il a été annoncé lors d'une assemblée d'épiciers tenue récemment à Winnipeg que le ministre de la Consommation et des Corporations était sur le point de présenter des propositions précises à l'industrie et aux associations de consommateurs.

Aucune date n'a été fixée pour l'entrée en vigueur de ce que le Gouvernement fédéral pense être un grand pas en avant dans le domaine de l'étiquetage des aliments. Cela posera peut-être certains problèmes à l'industrie alimentaire, mais la datation est dans la ligne des objectifs avoués du ministère: fournir aux consommateurs les renseignements nécessaires pour faire des choix intelligents et sensés, afin qu'ils puissent profiter au mieux de leur budget alimentaire.

Ainsi la datation "en clair" répond aux besoins des acheteurs et des organisations de consommateurs qui pensent y trouver des avantages, notamment une meilleure qualité (peut-être même une meilleure alimentation) et certainement moins de pertes.

Et le détaillant? Il devrait également y trouver son compte grâce à une rotation plus facile de son stock. Et le fabricant? Si la datation donne les résultats escomptés, le fabricant pourra espérer vendre son produit en meilleur état, ce qui devrait amener le juge suprême, soit le consommateur, à avoir une meilleure opinion de lui.

Les seuls vrais perdants pourraient bien être les rares fabricants dont les produits ne répondent pas aux normes de durabilité car ils utilisent des matières premières de qualité inférieure ou des techniques de traitement peu soignées.

Bien que le fabricant n'ait souvent rien à dire quant au transport ou à l'entreposage chez le revendeur, le Gouvernement est d'avis que la fabrication doit être le point de départ de la datation "en clair".

De quoi s'agit-il au juste? L'étiquette des denrées périssables portera une date indiquant à l'épicier et au consommateur à quel moment l'article doit être retiré de la vente régulière, parce qu'il a perdu de sa qualité ou de sa valeur nutritive, ou qu'il risque d'être avarié. Cela pourrait s'appeler "la date de retrait". La notion même de "date de retrait" présuppose une période d'entreposage chez le consommateur. Cette date indiquerait au détaillant non pas que cette denrée est mauvaise, dangereuse, ou qu'elle ne peut être vendue, mais qu'elle doit être vendue avant cette date afin que le produit ait toute sa fraîcheur.

Ces dates de retrait seraient obligatoires pour les produits alimentaires dont la conservation est de six mois ou moins, soit les denrées périssables. Nous pensons que l'on devrait pouvoir repérer la date rien qu'en jetant un coup d'oeil rapide sur l'emballage.

A quand la datation en clair? Le ministère de la Consommation et des Corporations veut mettre au point le meilleur système possible en tenant compte de ses aspects pratiques. Ceci implique de nombreuses discussions, tant avec les fabricants qu'avec les associations de consommateurs. De sorte que le "quand" est une question à laquelle nous ne pouvons encore répondre. Toutefois, le gouvernement pense que "le plus tôt sera le mieux".

POPULATION SELON L'ÉTAT MATRIMONIAL

La proportion de célibataires dans la population du Canada a glissé de 51.7 p. cent en 1966 à 49.5 p. cent en 1971. Ce glissement est imputable principalement à une contraction des groupes d'âge très jeune, conséquence de la baisse des taux de natalité au cours des années 1960.

Par contre, la population de personnes mariées est passée de 45.3 p. cent à 45.6 p. cent, les nombreux enfants nés au cours de la période de forte natalité qui a suivi immédiatement la guerre ayant atteint l'âge de nuptialité.

Le changement le plus frappant a été l'augmentation de 170.3 p. cent du nombre de personnes divorcées, qui est passé de 64,776 à 175,113. On a observé des augmentations supérieures à 100 p. cent dans toutes les provinces, conséquence de la nouvelle loi sur le divorce adoptée le 2 juillet 1968.

Le nombre de veufs et de veuves a accusé une progression modeste (8.5 p. cent), passant de 870,297 à 944,022. Le nombre de veuves a augmenté de 11.6 p. cent (78,246), tandis que celui de veufs a baissé de 2.3 p. cent (4,521).